

Mouthy

MAGAZINE D'INFORMATION SEMESTRIEL DE LA COMMUNE DE MOUTHE
DÉCEMBRE 2010

n°25

Déneigement	2
Travaux de l'église	2
Dates à retenir	2
AG de l'OT Val de Mouthy	3
Saison culturelle	3
Recensement agricole	4
Dons cachés et Téléthon	4
Lettre des Jeunes Sapeurs-Pompiers	4
L'APEL	4
Lettre des pêcheurs	5
Tarifs ski	5
Historique de la maison Vuez	6
Comprendre sa facture d'eau	7
Informations pratiques	8

En cette fin d'année 2010, je tiens à saluer les efforts accomplis par chacune et chacun, élus, agents communaux, bénévoles, commerçants, artisans... Tous apportent des services à la population et participent à la vie sociale et économique de la commune.

Cette année, l'actualité politique a été particulièrement dense, entre réforme des collectivités, réforme de la Taxe Professionnelle, budgets des collectivités locales... Il y avait pour le conseil municipal matière à réflexions et interrogations.

Le site Internet de la commune www.mouthy.fr fonctionne, vous pourrez y suivre en temps réel, les actions, les projets, les activités de votre commune, vous y trouverez des informations pratiques et des renseignements sur les événements à venir.

Bien que certaines rubriques soient encore en voie d'achèvement, ce site se veut pratique et utile ; nous espérons que vous y trouverez les informations qui vous intéressent. N'hésitez pas à nous faire part de vos commentaires, car ils permettront de faire évoluer cet espace dans l'avenir.

Ce bulletin N°25 vous informe de la vie communale, des manifestations, de communications d'associations...

Je profite aussi de cet éditorial pour vous aviser des travaux réalisés ou en cours : la réfection du toit de l'église est maintenant achevée, une nouvelle conduite d'eau a été posée rue Cart Broumet, dont la réfection partielle de la voirie débutera en 2011, le cabinet d'étude y travaille. Nous continuons la réhabilitation de la maison commune par la réfection du grand hall. L'extension du lotissement du Corçon est à l'étude, 9 nouvelles parcelles devraient se concrétiser en 2011. Toutes les personnes intéressées devront se renseigner auprès du secrétariat de mairie.

La période hivernale a commencé. Je vous remercie, comme chaque année, de faire preuve de civisme afin que le déneigement se passe au mieux : pas de stationnements gênants, déneigement par les propriétaires ou locataires devant chez eux, dégagement des accès et trottoirs...

Tous les membres du conseil municipal se joignent à moi, pour vous souhaiter une bonne et heureuse année 2011.

Elisabeth RAMPANT, votre maire

C'est l'effet boule de neige... petits efforts pour un meilleur confort

Il y a deux façons d'aborder la question du déneigement dans une région comme la nôtre, confrontée chaque année à ce phénomène.

On peut se limiter à une application stricte de l'article L. 2212-2 du code général des collectivités territoriales, que nous vous reproduisons ci-dessous :

Régime applicable au déneigement

La compétence du maire en matière de déneigement est affirmée par l'article L. 2212-2 du code général des collectivités territoriales qui prévoit qu'une des missions de la police municipale est d'assurer la sûreté et la commodité du passage sur les voies publiques, ce qui comprend à la fois le nettoyage et le déneigement.

La jurisprudence a reconnu au maire, sur cette base légale, le pouvoir de prescrire aux riverains des voies publiques en agglomération de balayer le trottoir situé devant leur habitation. A l'extérieur de l'agglomération, l'obligation de sûreté et de commodité de passage justifie l'organisation d'un service d'enlèvement des neiges.

On peut aussi, dans esprit de bon sens, de convivialité et de civisme, trouver une organisation qui satisfasse la commodité des passages sans avoir à recourir à des injonctions législatives.

C'est ainsi que la commune a décidé, pour la seconde année consécutive, de confier à une entreprise locale, la société P. Bailly, le soin de déneiger un passage pour les piétons sur les trottoirs en cas de besoin.

Mais pour que cette initiative, au service de tous, reste efficace, il est bien évident que nous comptons, également, sur votre participation en vous remerciant de :

Ne pas stationner de véhicule sur les chemins tracés pour les piétons sur les trottoirs.

Participer à la sécurité de tous en déneigeant les parties qui s'avèreraient dangereuses devant votre habitation.

Respecter le travail de déneigement des personnels qui, dans des conditions souvent difficiles, s'attachent à simplifier la circulation dans notre village.

Chacun, la collectivité comme le particulier, mettant ainsi la « main à la pelle », on ne retiendra de la neige que les côtés positifs qu'elle peut nous apporter : un beau spectacle et une ressource économique pour notre village.



Réfection du toit de l'Église



Mener à bien le dossier de réfection du toit de l'église n'était pas une tâche aisée : des choix des matériaux à la constitution du budget, en passant par le respect de dispositions légales des administrations publiques patrimoniales, les réunions de travail ont été riches.

Ces travaux s'élèvent à 279 113,38 € honoraires inclus.

Comme vous le voyez sur ces photos, si le résultat final mérite toutes nos félicitations, il a été atteint au prix de travaux parfois... spectaculaires et acrobatiques!

Dates à retenir

13 JANVIER **Repas des personnes âgées** offert à toutes les personnes de Mouthy de + de 70 ans

22 ET 23 JANVIER Coupe du monde à Chaux-Neuve de combiné nordique

12 ET 13 FÉVRIER **Transjurassienne**

19 FÉVRIER 2^{ème} spectacle de la saison culturelle avec **Grosse légume** par la troupe Sarbacane à Gellin à 20 h 30

25 MARS **fondue géante** par Mouth' anim

27 MARS 16 h 3^{ème} spectacle saison culturelle à la salle polyvalente de Mouthy **Tous dans le même caddie** par la compagnie La Carotte

14 MAI Chapelle des Bois 20 h 30 saison culturelle **Far West** par la compagnie Gakakoe

Échos de la dernière AG de l'Office de Tourisme du Val de Mouthe

Edito du Président de l'Office de Tourisme

Vous l'avez certainement constaté !

La dynamique de l'OT du Val de Mouthe / Chapelle des Bois se fait connaître par sa nouvelle équipe. Les retours sont positifs, une bonne image et une bonne ambiance se dégagent de l'OT.

Certes tout n'est pas évident ni facile, mais nous évoluons, notre stratégie commerciale de communication de base vers les médias semble se dessiner ; l'ensemble de nos outils commence à porter ses fruits (communication, internet, contact, accueil...); reste à les fédérer au même titre que nos cotisants, commerçants, artisans, partenaires, afin que cet ensemble monte en puissance et dégage une notoriété et une qualité que l'on se doit de proposer. Je reste confiant en notre politique, je compte sur votre soutien pour valider nos prochains projets : amélioration du parc d'hébergement, accueil convivial, chaleureux et professionnel, promotion du Val de MOUTHE ; rénovation d'un local ; afin que notre programme puisse renforcer et contribuer au développement touristique de notre val.

M'associant aux membres du CA, je tiens à remercier tous nos adhérents, CCHD, Conseil général et régional, UDOTSI, CDT, CRT, PNR, MDJ partenaires à nos côtés, et tous étant animés par l'espérance de satisfaire à vos demandes de promouvoir efficacement notre si belle région.

En fin de séance la parole est donnée au Président

de la CCHD qui félicite l'équipe de l'OT, le travail réalisé, et les bons échanges qui existent avec l'OT. Il donne quelques explications sur l'attribution des 10 000 euros retirés de la subvention de l'OT pour être mis en réserve de projet. Il explique que cette somme a participé au

développement touristique par une participation aux webcams nordiques installées dernièrement et une étude sur le développement du site de la Source du Doubs. Concernant le local, M. Saillard fait bien comprendre que conscient de la petite superficie de celui-ci, la CCHD a réfléchi sur le projet appelé « local Neusel » ainsi que sur celui de l'acquisition de la Masure. A ce jour et pour différentes raisons, malheureusement, rien n'a pu être concrétisé. Le Président de l'OT conclut qu'il est en souci par rapport au développement touristique mis en place, constatant en cette période de crise une légère évolution du tourisme sur le Val de Mouthe. Il souhaite poursuivre et améliorer le travail actuel de l'OT, cependant la perte des avantages de l'emploi tremplin et la diminution de la subvention de la CCHD risquent réellement d'anéantir tous ces efforts ; il demande à ce que la CCHD en prenne bien conscience. Sous les applaudissements de la salle, l'équipe de l'OT invite tout le monde au verre de l'amitié.

En ce qui concerne l'ESF du Val de MOUTHE

L'Ecole du ski Français du Val de MOUTHE recherche des moniteurs ou monitrices. Elle s'applique à suivre l'évolution de la clientèle (La Savoie souffre depuis 2 années d'une perte de clientèle importante et certains clients viennent découvrir le Jura), à améliorer son bureau de réservation (système informatique plus efficace, plus rapide, embauche d'une secrétaire), et innove avec de nouveaux produits (forfaits de 6 cours ; création d'un jardin d'enfant nordique) et une nouvelle organisation avec des cours de ski de fond à la 1/2 journée, et un menu à la carte nordique sur toute la semaine (raquette, initiation, biathlon). Malgré le manque crucial de moniteurs, l'ESF restera vigilante afin de satisfaire au mieux sa clientèle.

Chaque année de nombreuses manifestations sont organisées, pour la vie de notre village.

Il « manquerait quelque chose » si ces événements n'avaient pas lieu. Mais gardons à l'esprit que ces organisations reposent sur l'enthousiasme, l'énergie et la bonne volonté de nombreux bénévoles. Ils s'impliquent dans des domaines aussi variés que le sport, la culture, l'humanitaire et méritent toute notre reconnaissance.

Nous venons de vivre le Téléthon et le Marché de Noël. Cette galerie photos est l'occasion de rendre hommage et de remercier les bénévoles qui ont œuvré à ces réussites.

Communauté de Communes des Hauts du Doubs Saison culturelle 2010 / 2011

Date, heure et lieu	Spectacle	Producteur	Coût
Sam 19 Fév - Gellin 20h30	Grosse Légume	Sarbacane	900 euros
Dim 27 mars - Mouthe 16h	Tous dans le même Caddie	Cie la Carotte	1 000 euros
Sam 14 mai 20h30 à Chapelle des Bois	Far West	Cie Gakakoé	1 055 euros

Soyons solidaires, ne programmons pas d'autres animations aux dates ci-dessus





Recensement agricole 2010

Recensement agricole 2010 : démarrage annoncé !

De septembre 2010 à avril 2011, près de 3000 enquêteurs partiront à la rencontre de plus de 500 000 agriculteurs pour procéder au recensement agricole. Cette vaste enquête décennale fournira une photographie complète et détaillée de l'agriculture française, essentielle pour accompagner l'évolution de ce secteur économique clé. Elle permettra aussi aux Français de mieux connaître les professionnels qui la composent. Tous les agriculteurs de la métropole, des départements d'outre-mer, et des collectivités d'outre-mer de Saint-Martin et Saint-Barthélemy, sont concernés par le recensement agricole. Toutes les informations sont sur : www.agriculture.gouv.fr/recensement-agricole-2010 (ou adresse du site internet de la DRAAF de votre région).

Association des Jeunes Sapeurs-Pompiers
du Haut-Doubs
Centre de Première Intervention
1, rue des Ruelles
25370 Rochejean

Lettre des pompiers

Madame Le Maire,
Mesdames,
Messieurs les conseillers municipaux,

J'ai l'honneur de vous annoncer que les chefs et personnels des Centres de Secours du secteur viennent de joindre leurs moyens pour créer une association de Jeunes Sapeurs-Pompiers.

Cette association, affiliée à la Fédération Nationale des Sapeurs-Pompiers français, et placée sous le parrainage de la direction des services départementaux d'incendie et de secours du Doubs, a pour but :

- De regrouper des jeunes de 12 à 18 ans pour promouvoir leur sens civique et leur esprit de dévouement ;
- De leur assurer une formation civique et théorique enrichissante sur le plan personnel ;
- De préparer, par des cours théoriques, des démonstrations pratiques et sportives, à la fonction de sapeur-pompier ;
- De faciliter le recrutement ultérieur de sapeurs-pompiers volontaires ou professionnels.

Ayant pour siège le CPI de ROCHEJEAN, l'association sera active sur les secteurs géographiques des communautés de communes des Hauts du Doubs et du Mont d'Or - 2 Lacs, avec qui elle souhaite lier des liens privilégiés.

La formation effective commencera dès le mois d'octobre 2010.

Connaissant votre soutien habituel aux sapeurs-pompiers, nous vous invitons à diriger vers nous les personnes intéressées grâce aux coordonnées ci-dessous.

Veuillez agréer, Madame le Maire, Mesdames, Messieurs, l'expression de ma considération distinguée.

Le Président Délégué Adjoint
Contact au 06 87 99 57 25 ou jsphautdoubs@gmail.com



Dons cachés et Téléthon

L'Association Familles Rurales a créé un atelier « Dons cachés » ouvert à vos talents chaque jeudi soir de 20 h à 22 h dans les locaux du P'tit Tétras. C'est l'occasion

d'un échange de talents artistiques : initiation à l'aquarelle, crochet d'art, frivolité, macramé, tricot... Toutes les idées et propositions sont les bienvenues... L'ambiance est conviviale et le principe repose sur un partage de savoirs et de compétences.

Venez nous rejoindre nombreux et révéler l'artiste qui est en vous !

POUR LE TÉLÉTHON, nous avons réalisé ces œuvres collectives, guidés par Michèle Galmiche. Cela a été l'occasion de développer nos talents de potier, de peintre, de forgeron, de maçon, d'ébéniste, de décorateur... Une tombola était organisée dont le profit a été entièrement consacré au téléthon : plus de 200 euros. Merci de votre participation et bravo aux heureux gagnants de ces réalisations !

Ces parents qui font l'«apel»

L'APEL (Association de Parents d'Élèves) de l'école du Sacré Cœur organise des manifestations ou des ventes diverses afin de financer une grande partie des sorties pédagogiques et autres projets réalisés par les enseignants. Ceci permet aux familles de ménager leurs dépenses. Cette Association a un deuxième rôle important qu'elle ne néglige pas : elle organise tout au long de l'année des moments de rencontre, de convivialité enfants/parents/enseignants. Voici les actions menées :

ACCUEIL CAFÉ/CROISSANT offert aux parents lors de la rentrée des classes. Ceci permet de prendre le temps d'échanger entre parents et enseignants, mais aussi pour les nouvelles familles, de se sentir vraiment accueillies.

VENTE DE POMMES dans la cour de l'école, distribution de sacs de pommes aux familles, café et gâteaux aux pommes confectionnés par les enfants.

MARCHÉ DE NOËL DE MOUTHE

SOIRÉE CARNAVAL, qui a nécessité plusieurs réunions de préparation et, le jour même, beaucoup d'investissement de la part de chacun. Ce Carnaval est ouvert à toute personne souhaitant y participer.

APÉRITIF de clôture lors des portes ouvertes de l'école : nous avons organisé un apéritif pour clôturer cet après-midi.

Cette année, grâce à l'argent récolté par l'APEL, les enfants ont pu assister à différents **SPECTACLES**, effectuer des **VISITES**, s'initier au **THÉÂTRE**...

Tarifs saison 2010-2011

5

Mouthy n°25 / Décembre 2010

Lettre des pêcheurs

Nous reproduisons ici l'intégralité du courrier adressé le 8 novembre par le président de la fédération de pêche du Doubs à tous les maires du département. L'objet de son inquiétude et de sa mise en garde : le démoissage des toitures et les risques de pollution

Madame le Maire, Monsieur le Maire,

De nombreuses affaires de " démoissage " de toitures arrivent à nos oreilles et quelquefois aussi (malheureusement) dans nos procédures, suite à des pollutions de rues, ruisseaux et rivières par déversement des produits toxiques utilisés.

Le processus est à chaque fois le même : des individus peu (ou pas trop) scrupuleux, démarchent dans nos villages, de préférence auprès de personnes d'âge mûr, leur faisant miroiter un service de qualité à un coût compétitif, en négligeant totalement l'aspect « respect de la nature », de l'environnement, et souvent du milieu aquatique connexe.

L'utilisation de produits superpuissants à base d'hypochlorite de sodium (eau de javel concentrée) projetés au karcher, impacte sur le cycle de la vie. Certes, les mousses sont détruites, certes la toiture réapparaît sous un aspect initial, mais les effluents sont dirigés sans aucune rétention ni traitement dans le milieu, et si des chéneaux débouchent dans un ruisseau, toute vie y disparaît. Evidemment, le phénomène est plus spectaculaire si les poissons se retrouvent le ventre en l'air, comme récemment à Malbuisson, Pont-de-Roide, et Hérimoncourt.

La Fédération se permet d'attirer votre attention sur ces pratiques susceptibles de condamnations lourdes lorsque le contrevenant est identifié (comme dans les procédures récentes signalées), mais elle souhaite surtout informer l'ensemble des Doubiens que le procédé basique utilisé et les résultats observés sont inacceptables, et que conséquemment, s'ils commanditent ce genre d'entreprise à la raison sociale souvent obscure, le risque existe de se voir recherché en responsabilité si problème !

La démarche, vous l'avez bien compris, est préventive, et travailler « en amont » évite bien des ennuis, voire des procédures...

Souhaitant que vous utilisiez tous les moyens à disposition pour informer vos administrés, veuillez croire, Monsieur le Maire, en l'expression de mes meilleures salutations.

Le Président,
G. LAURINE

Remontées mécaniques Station de Mouthe

Grands Téléskis

Spécial 12 h à 14 h - 15 h 30 à 17 h adulte **7,70€**
Demi-journée matin adulte **10€**; enfant (jusqu'à 14 ans) **7,50€**
après-midi : adulte **11,60€**; enfant (jusqu'à 14 ans) **8,40€**
Journée adulte **16,70€**; enfant (jusqu'à 14 ans) **11,40€**
Semaine adulte **89€**; jeune **59€**
Saison enfant jusqu'à 6 ans **70€**; enfant de 7 à 12 ans **100€**;
jeune de 13 à 18 ans **120€**; adulte **180€**

Téléskis Baby

1/2 journée + 2 remontées "grands téléskis" **6,30€**
Journée + 3 remontées "grands téléskis" **8,40€**

Info participation communale

Pour la saison d'hiver 2009-2010, le Conseil Municipal avait décidé de prendre à sa charge une partie des forfaits des enfants dont au moins un des parents est domicilié à Mouthe en résidence principale, à hauteur de :

- La totalité du forfait pour les enfants de 6 ans et moins
- La moitié du forfait pour les enfants jusqu'à 12 ans

Le bilan est le suivant : 56 enfants ont bénéficié de cette mesure, dont 25 de moins de 6 ans. La participation financière de la mairie s'est élevée à 3 287,20€ H.T.

Le bilan étant jugé satisfaisant et les effets d'une telle mesure ne pouvant s'apprécier que dans la durée, le Conseil a décidé de renouveler cette opération pour la saison 2010-2011.

Forfait saison 2010-2011

Participation renouvelée de la commune

Enfants nés à partir de 2004 forfait gratuit
Enfants nés entre 1998 et 2003 forfait moitié prix
Forfaits à retirer à la caisse du téléski, grâce au bon délivré en mairie, sur présentation d'un justificatif de domicile principal à Mouthe.

Ski de Fond / Raquettes / Multi activités sur pistes balisées, sécurisées et damées

PASS SCÉANCE

Individuel adulte (+25ans) **7€**, jeune (16/25 ans) **6€**,
enfants (6/15 ans) **3€**

Tribu en un seul paiement à partir de 4 personnes adultes **24€**

Famille en un seul paiement à partir de 2 adultes et 1 enfant de 6 à 15 ans **17€** (enfants supplémentaires gratuits)

PASS HEBDOMADAIRE

Adulte **40€**; enfant 06/15 ans **32€**;

famille **112€** (2 adultes + 1 enfant ou plus)

Saison Secteur Val de Mouthe - Chapelle des Bois :

Adulte **65€** (il est indispensable de nous fournir une photo d'identité)

Saison Massif du Jura à partir du 18 décembre 2010 :

Adulte **100€** (il est indispensable de nous fournir une photo d'identité)

Saison Nationale :

Adulte **150€**; jeune 06/15 ans **32€**

Raquettes / Multi activités (sans ski de fond) sur pistes balisées, sécurisées et damées

Pass Balade Séance adulte **3€**

Pass Balade Séance enfant (6/15ans) **2€**

Pass Balade Hebdo adulte **20€**

Pass Balade Hebdo enfant (6/15ans) **10€**

Pass Balade Saison adulte **40€**

Pass Balade Saison enfant (6/15ans) **20€**



Plus de deux siècles dans le T

Ne voyez pas dans ce titre la quelconque narration d'un record d'aventures malheureuses. C'est, au contraire, l'image exemplaire d'une entreprise familiale dont chaque génération a tenu à sauvegarder les traditions tout en cherchant à la faire prospérer.

Les noms de Mouthe et de la biscuiterie Vuez sont étroitement liés. Monsieur Jean Sauvonnnet ne disait pas autre chose lors de son allocution à l'occasion du bicentenaire de l'entreprise : Mouthe c'est le pays du froid... celui de Fabrice Guy... c'est le point de chute de la Transjurassienne... mais c'est aussi le pays des Vuez et de la biscuiterie des Sapins.

Le nom Vuez est inscrit sur la façade du 12, grande rue, associé au mot boulanger, depuis plus de deux siècles, grâce à Pierre Joseph Vuez, qui y créa sa propre boulangerie vers 1778.

Puis, son fils Donat lui succéda en tant que boulanger : l'aventure était lancée. Jules, le fils de Donat enrichi vers 1896 le pas de porte d'une alimentation, d'une pâtisserie et d'une confiserie.

La passion ne vaut que si elle est partagée : les photos de cette dynastie de faiseurs de plaisirs gourmands en témoignent. Les générations se succèdent, l'entreprise perdure et se développe, notamment sous l'impulsion de Paul, fils de Jules, dont la capacité de travail n'avait d'égale que son sens du commerce.

Et parce que « respecter la tradition » ne signifie pas « être dépassé », voilà qu'aux environs de 1946, Maurice et Michel VUEZ mirent au point des spécialités de pain d'épices et divers biscuits. Ils construisirent un bâtiment pour abriter un four tunnel et un laboratoire à glace.

Le Savoir professionnel, c'est aussi devancer et satisfaire l'évolution des goûts et des tendances. Progresser ensemble, c'est plus qu'une belle idée. ...

Jacques et Philippe Vuez ont tout naturellement commencé à mettre la main à la pâte, dans la droite ligne d'enfants Vuez, dès l'âge de 12 ans. C'est dire si la question de la pérennité de l'entreprise ne se

posait pas lorsqu'il s'est agi pour eux de reprendre la succession, en 1980, à la suite du douloureux et subit décès de leur père. Gestion, production, stratégie commerciale, innovation avec de nouveaux produits : rien n'échappe à leur savoir, fruit d'un solide héritage familial et du partage de leurs compétences.

Le succès nécessite même de prendre une autre dimension. C'est ainsi, qu'en 2001, les deux frères inaugurent un nouveau site de fabrication de crèmes glacées et un magasin de fabrique à Pontarlier. Cette nouvelle structure leur permet d'augmenter le volume de production de leurs crèmes glacées aux Saveurs du Terroir franc-comtois : le Pontarlier anis, la pêche de vigne, le pain d'épices, le miel du Jura, le macvin, la gentiane, le vin jaune...

Dans un contexte général de mondialisation, de bousculement de repères et d'accélération des mutations économiques, il est rassurant de voir le cas d'une entreprise familiale qui a su se développer et prospérer en restant porteuse de valeurs ancestrales.

Mille anecdotes et souvenirs pourraient vous être encore contés par Blanchette Vuez, la « Chette », mémoire vivante de l'aventure des entreprises Vuez et... de la vie de notre village. Elle fut, aux dires mêmes de ses enfants, la meilleure « Public-relation » vis-à-vis de la clientèle, des fournisseurs et des représentants. Mais les 8 pages de notre journal n'y suffiraient pas.

Toute histoire familiale s'articule autour de bonheurs et de malheurs. Intervient parfois le poids des émotions. La famille Vuez n'échappe pas à cette règle avec le décès subit de Jacques, en 2001. Philippe aura à porter plusieurs années le poids de la solitude dans la conduite de l'entreprise. C'est une période où vie familiale et vie professionnelle mêlées conduisent à prendre des décisions importantes, comme celle de céder l'entreprise.

En 2004, l'histoire de l'entreprise prendra une nouvelle tournure avec le commencement du processus de reprise par la société Decreuse, connue pour son savoir-faire de gastronomie de tradition.

Complément sur l'historique de la Société Vuez frères à Mouthe

La Société Vuez, après quelques turbulences, se tourne résolument vers l'avenir.

En 2009-2010, elle aura vu l'arrivée de nouveaux emballages en biscuiterie ainsi que de nouveaux produits comme des croquants du Jura (déclinés en amande, figues...), des « chocolaits », des coffrets de dégustation, ainsi que des financiers (petits biscuits tendres aux amandes) ; c'est une grande nouveauté dans la maison Vuez qui était jusqu'ici spécialisée dans les pains d'épices et les biscuits secs, avec l'arrivée du biscuit tendre.

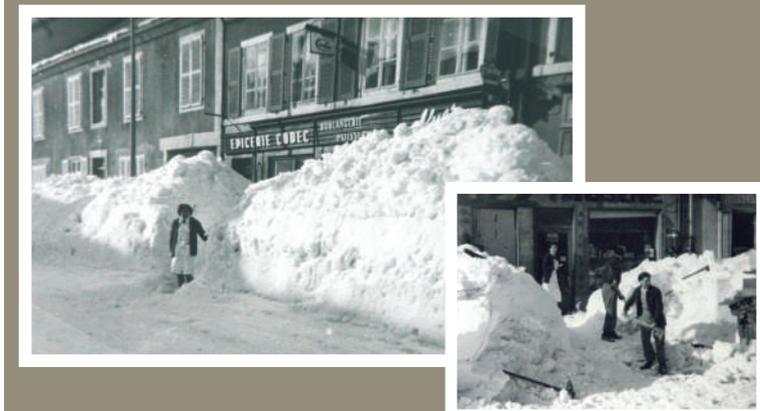
La rénovation du magasin entamée cet automne vient de se terminer, ce qui va nous permettre d'améliorer l'accueil de nos clients ainsi que le confort de nos collaborateurs. Nos produits seront plus visibles et le renouvellement des meubles froids permet de garantir encore davantage les conditions de conservation des produits ; sans oublier le nouvel espace « salon de thé » plus convivial, chaleureux, et lumineux.

Nous venons également de renouveler le four à pain qui avait plus de 35 ans.

Aujourd'hui la Sté Vuez, c'est une présence historique à Mouthe, et plusieurs magasins dans le Haut-Doubs avec une équipe dynamique au service du client.

Hubert Decreuse

pétrin



Neige à Mouthe... glace chez Vuez

Au regard de l'ancienneté de l'entreprise, l'histoire de la glace chez Vuez est récente.

Tout a démarré dans les années 30, lorsque Maurice Vuez a fait l'acquisition d'une petite sorbetière en bois, perfectionnée ensuite par l'ajout d'un petit moteur électrique, puis remplacée par une véritable machine à glace.

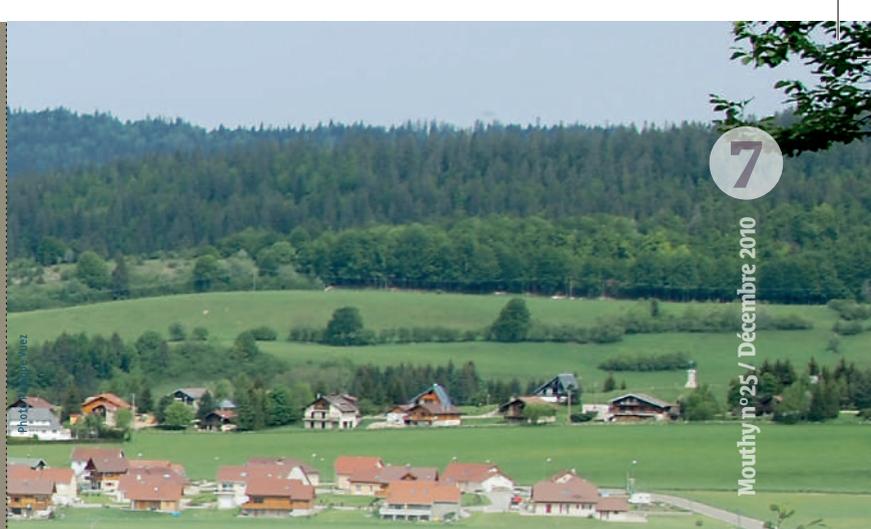
Au fil du temps, au gré de rencontres et de diverses propositions, des débouchés pour ce produit se sont présentés avec succès, en France comme à l'étranger, notamment grâce au fer de lance de la gamme : la célèbre glace aux bourgeons de sapin.

Rattrapés par une obscure réglementation dont seules certaines administrations ont parfois le secret, les dirigeants sont placés dans l'obligation d'une mise aux normes européennes. L'investissement était lourd et entraînait un choix : arrêter la glace ou augmenter le volume de production. Vous avez compris que leur tempérament d'entrepreneurs a vite incité les deux frères, Jacques et Philippe, à opter pour la seconde option.

Terroir innovant

Mais pour rivaliser face aux « Mastodontes du marché » comme Nestlé ou Danone, il leur fallait se démarquer en faisant preuve d'inventivité.

Et c'est ainsi que sont nés, pour le plus grand plaisir des amateurs, tous ces parfums de crèmes glacées aux saveurs du terroir franc-comtois.



Une facturation claire comme de l'eau de roche...

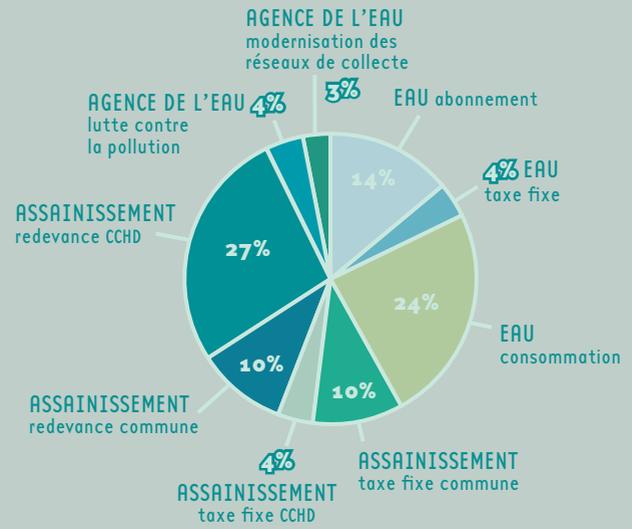
Voici quelques explications pour mieux comprendre votre facture d'eau. Qui fait quoi ?

Les consommateurs sont, naturellement, sensibles aux variations du prix de l'eau.

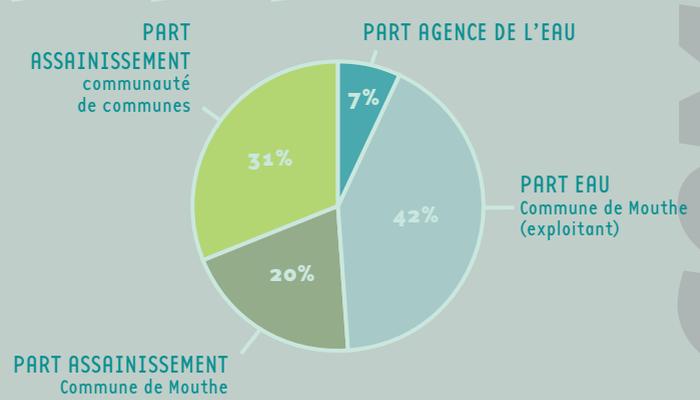
Le maire et son conseil municipal ont choisi le mode de gestion le plus approprié pour les services de l'eau potable et de l'assainissement dans la commune, sans augmenter la part communale dans le prix de l'eau.

Vous trouverez ci-après les détails de la ventilation des sommes perçues au titre de la gestion de l'eau.

Facture d'un abonné ayant consommé 99 m³ exercice 2009 (6 mois)



Répartition par composant



COMPRENDRE

Mouthy pratique

Mairie

Du lundi au vendredi
de 10 h à 12 h et de 13 h 30 à 17 h 30
Tél. 03 81 69 27 45
Fax : 03 81 69 13 13
mairie.mouthe@wanadoo.fr
**On se déplace, sur demande,
à domicile pour les personnes ne
pouvant accéder au secrétariat de
mairie à l'étage.**

ADMR service à domicile

1 rue Cart Broumet
Lundi de 15 h 00 à 17 h 00
Mercredi de 10 h 00 à 11 h 00
Vendredi de 10 h 00 à 12 h 00
Tél. 03 81 69 13 33

SSIAD de Mouthy

1 rue Cart Broumet à Mouthy
Tél. 03 81 69 21 62
Fax : 03 81 69 20 76
ssiad-mouthe@wanadoo.fr

Trésorerie Générale

Rez-de-chaussée 3 Gde Rue à Mouthy
Tél. 03 81 69 22 71
Fermé le vendredi après-midi

Bibliothèque

Le mercredi de 17 h 00 à 19 h 00
Contact : Mme Thiébaud
au 03 81 69 24 65

La Poste

Tél. 03 81 69 22 99
Horaires des levées : 15 h 30
en semaine, 11 h 30 le samedi

Déchetterie

En été : mardi de 16 h à 17 h
mercredi de 18 h à 19 h
jeudi de 16 h à 17 h
samedi de 13 h 30 à 16 h 30
En hiver : mercredi de 17 h à 18 h
samedi de 13 h 30 à 16 h 30

Centre de loisirs Familles Rurales Le P'tit Tétrás

3 Grande Rue à Mouthy
Tél. 03 81 69 19 87

Piscine (au chalet PEP)

Ouverture au public hors
vacances scolaires le mardi
Tél. 03 81 46 29 44

Hôpital local

Tél. 03 81 69 22 81
Fax : 03 81 69 13 47

Centre de soins infirmiers

Tél. 03 81 69 12 86

Médecins

Maison médicale de Mouthy

Tél. 03 81 69 86 10
Docteurs Guyon, Klabá, Saulnier

Dentistes

Docteurs Monnot

François et Anne-Monique
Tél. 03 81 69 21 77

Pharmacie

Pharmacie Rampant

Tél. 03 81 69 21 23
Fax : 03 81 69 12 08

En cas de difficulté, vous pouvez contacter la Mairie ou, s'il y a danger immédiat, les services d'urgence.

POMPIERS : 18 • URGENCES : 112 • GENDARMERIE : 17 • Gardes médicales : 3966

canalisations

**Pour signaler une fuite d'eau, manque
d'eau, chute de pression ou dysfonction-
nement, contactez, par ordre de priorité :**

- 1) Le secrétariat de mairie aux heures d'ouverture
(du lundi au vendredi de 10 h à 12 h et de 13 h 30 à 17 h 30)
- 2) Le technicien au 06 87 25 78 88
- 3) Si vous n'avez pas obtenu de réponse, merci de
composer le 06 80 03 71 44 en priorité
(puis le 06 08 83 27 50 ou le 06 71 07 37 17)

mouthe.fr

Soyons connectés

Nous sommes heureux de vous informer que le site Internet de notre commune est ouvert sous l'adresse **www.mouthe.fr**. Vous y trouverez des informations pratiques, un calendrier des événements, des rubriques diverses et des liens utiles.

Cet outil est, naturellement, encore largement perfectible. Il reste des rubriques à réaliser, c'est un travail de longue haleine et nous nous y attachons.

Il était toutefois essentiel que cet outil de communication soit lancé avant la saison hivernale pour que les touristes potentiels puissent accéder, notamment, aux informations sur les possibilités d'hébergement.

N'hésitez pas à nous faire part de vos remarques et informations, vous contribuerez, ainsi, à l'amélioration du site. Vous disposez d'un formulaire de contact sur le site. Vous pouvez, également, écrire directement à l'adresse : **pascal.lege@wanadoo.fr**

Merci d'avance de votre contribution



Des lauriers partagés

Chaque année, vous êtes de plus en plus nombreux à embellir votre maison, avec beaucoup de cœur.

Devant l'impossibilité de récompenser tous les gens méritants et surtout pour ne pas faire involontairement d'injustice, la commune a décidé cette année de vous classer tous... "premier" et de ne plus faire de concours.

Nous sommes très sensibles à vos efforts pour rendre le village plus accueillant et vous en remercions, tous, très sincèrement.